



CONSEIL GENERAL

Législature 2020 – 2024
5^{ème} séance

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE D'HAUTERIVE du 26 septembre 2022 à 18 h 30 au BSP

ORDRE DU JOUR

1. Bienvenue et appel
2. Procès-Verbal N°6 du 30 mai 2022
3. Présentation complexe scolaire par l'Atelier Berchier
4. M. Quesada de Mauler SA - Rapport du Conseil communal au Conseil Général relatif à un crédit urgent pour la réfection et l'aménagement de la route des Jardillets Est
5. Nomination d'un membre à la Commission d'Urbanisme et d'aménagement du territoire en remplacement de Mme Christine Javet, démissionnaire
6. Nomination d'un membre à la Commission de fusion en remplacement de Mme Christine Javet, démissionnaire
7. Nomination d'un membre à la Commission financière en remplacement de M. Christoph Affolderbach, démissionnaire
8. Nomination d'un membre à la Commission des bâtiments scolaires en remplacement de M. Christoph Affolderbach, démissionnaire
9. Rapport du Conseil communal au Conseil Général relatif à la modification du règlement de commune
10. Rapport du Conseil communal au Conseil Général relatif à la modification du règlement communal sur les finances
11. Rapport du Conseil communal au Conseil Général relatif à la modification du règlement sur le fonds des routes
12. Rapport du Conseil communal au Conseil Général concernant l'introduction d'une redevance pour l'usage accru du domaine public routier par les conduites industrielles
13. Rapport du Conseil communal au Conseil Général relatif à une demande de crédit pour le tracteur
14. Rapport du Conseil communal au Conseil Général relatif à une demande de crédit pour la place de jeux du port
15. Motions et interpellations
 - 15.1 Motion du Parti Vert'Libéral « Zone de rencontre »
 - 15.2 Motion du Parti socialiste « Amélioration de la sécurité des cyclistes – Éviter les grands carrefours routiers »
 - 15.3 Motion du Parti Les Vert(e)s « Pour une révision des règlements d'aménagement et de construction »
 - 15.4 Motion du Parti socialiste « Pour un meilleur subventionnement des abonnements aux transports publics »
16. Fusion – Point de situation
17. Communications du Conseil communal
18. Questions et divers

1. Bienvenue et appel

M. Yves Tillé, Président du CG. Souhaite la bienvenue et fait un discours concernant sa nomination en tant que président du Conseil Général d'Hauterive.

Présents : 25

Excusés : 3

Absents : 1

Majorité : 13

L'ordre du jour est accepté tacitement.

2. Procès-Verbal N°6 du 30 mai 2022

Le PV est accepté à l'unanimité

3. Présentation complexe scolaire par l'Atelier Berchier

M. Thomas Zeller, CC. Présente et introduit son rapport et donne la parole à M. Berchier et M. Gobbin, du bureau Berchier.

M. Noam Berchier, architecte à l'Atelier Berchier. Présente le futur projet du complexe scolaire, il y a eu une question de vocabulaire avec « ACM » qui signifie « Activités Créatrices Manuelles ».

M. Alexandre Gobbin, architecte à l'Atelier Berchier. Présente la suite du futur projet du complexe scolaire.

Mme Sabine Quiquerez. Une salle polyvalente est-elle prévue au sein de la future nouvelle école ? **M. Noam Berchier.** Une salle sera présente au rez-de-chaussée du bâtiment principal en direction du sud avec accès direct depuis l'intérieur et l'extérieur dudit bâtiment, salle qui sera divisée en deux par une cloison.

M. Lorenzo Poggia. Concernant les espaces extérieurs pour les martinets, comment cela fonctionnera-t-il avec les enfants ? Quelle est la marge de manœuvre pour des mesures de biodiversité à l'extérieur ? **M. Noam Berchier.** Il y aura un accès à cet espace extérieur depuis l'arrêt de bus, des places de parc pour les voitures et les deux roues. Un petit chemin donnera sur la cour principale avec une zone plus arborisée qui pourrait aussi jouer le rôle de préau pour les plus petits, et la cour de l'école primaire. En contre-bas de cette dernière, il y aura la crèche pour le préscolaire. **M. Lorenzo Poggia.** Y'aura-t-il des espaces pédagogiques à l'extérieur ? **M. Noam Berchier.** Jusqu'à présent, l'étude n'a pas été poussée aussi loin concernant les aménagements extérieurs. Il y aura très certainement des jeux en extérieur avec différents thèmes comme par exemple un jardin potager pour sensibiliser les enfants dès leur plus jeune âge à la biodiversité. Tout ceci fera l'étude d'un projet à part. Concernant la biodiversité, j'y ai déjà répondu dans le point précédent.

Mme Corinne Becker Vermeulen. Pourquoi est-ce que les petits de la crèche, l'école primaire et l'école enfantine sont dans des bâtiments séparés mais mis ensemble dans un espace vert devant le bâtiment. **M. Noam Berchier.** La partie verte a toutes les classes enfantines à l'étage du bâtiment B (1 à 2 Harmos) qui sont des salles un peu plus grandes et sont regroupées au même endroit. Depuis les 3^{èmes} aux 8^{èmes} Harmos cela se passera dans le bâtiment A. La crèche, elle, sera dans le socle. Il y aura ainsi une différenciation assez claire entre les différentes classes d'âges.

M. Wintgens David. Il n'arrive pas très bien à se rendre compte de ce qui sera enlevé comme matériaux. Au final, les déchets seront-ils exploitables ? **M. Noam Berchier.** La butte ne sera pas complètement rasée, elle sera seulement diminuée d'environ 1.50 à 2

mètres à certains endroits. Pour les parties en sous-sol, des sondages sont en train d'être faits à ce sujet sur place et d'autres seront réalisés plus tard également pour connaître réellement la nature du sol. Il n'y a pas de pollution à cet endroit-là. Certaines matières terreuses seront récupérées, certaines même valorisées, d'autres parties en sous-sol sous le bâtiment B risquent d'être de la roche et de la pierre d'Hauterive et nous savons que cela coûte un peu plus cher comme prix d'extraction. Cela présente néanmoins des avantages. Le bâtiment B n'aura ainsi peut-être pas besoin de fondations vu que tout sera directement sur de la roche. Il y aura des formes d'économies à d'autres endroits. Pour l'instant nous n'avons pas les plans exacts de la roche car cela est encore en cours.

Mme Gillard Michèle. On construit quand même pour plusieurs années, les classes sont dans les angles, quelle est la marge de manœuvre, si tout à coup, on devrait ouvrir une, voir deux ou trois classes de plus ? **M. Noam Berchier.** Le projet étant structuré sous forme de modules, par exemple les salles d'informatique et les salles pour les sciences, pourraient être transformées en salle de classe d'une manière très simple vu qu'elles sont très similaires aux salles de classe. À l'identique avec les Perce-Neige, on peut tout à fait transformer l'espace en salle de classe si besoin, cela est tout à fait imaginable. Nous comprenons qu'il faudrait ainsi mettre les programmes à d'autres endroits si l'on aménage les salles autrement. Sur ce site-là, développé avec beaucoup plus de salles de classes, il y a peut-être des possibilités dans le bâtiment B mais cela sera difficile de monter beaucoup plus en terme de densité. **M. Thomas Zeller, CC.** Le cahier des charges des architectes est déjà bien chargé et deux classes de réserves sont déjà prévues. Nous savons que du côté Est de la ville, la démographie est montante. Il y a ainsi deux salles de réserve qui seraient utilisables. Étant situé sur l'axe entre St-Blaise et le Centre du Mail, il y aura la possibilité de déplacer de plus grands élèves, par exemple ceux habitants Rouges-Terres ou plutôt vers St-Blaise si le besoin s'en fait sentir. **M. Noam Berchier.** Si dans 20 ans il est vraiment essentiel d'avoir trois salles de classes en plus, peut-être même cinq, la crèche devra peut-être aller ailleurs et là, l'option serait envisageable. Le projet est polyvalent et il permet pas mal de flexibilité à long terme.

M. Yves Tillé, Président du CG. Suggère de terminer la présentation du futur centre scolaire ici et de passer au point suivant en prenant soin de remercier les deux architectes pour leur travail et présentation. **M. Noam Berchier.** Acquiesce et présente la maquette qui restera sur place à disposition.

4. **M. Quesada de Mauler SA - Rapport du Conseil communal au Conseil Général relatif à un crédit urgent pour la réfection et l'aménagement de la route des Jardillets Est**

M. Alain Gerber, CC. Introduit le rapport concernant le manque d'entretien de la route des Jardillets depuis plusieurs années, notamment une augmentation du débit d'eau lors de l'orage du 7 septembre dernier.

M. Antonio Quesada, bureau Mauler SA. Présente son rapport tel qu'il a été validé par le Conseil communal. **M. Alain Gerber, CC.** Au lieu de commencer les travaux de réfection tout de suite comme il était prévu, après réflexion, le fait de refaire une chaussée provisoire était au final préférable car cela laisse le temps de bien réfléchir et faire des appels d'offres afin d'avoir les coûts les meilleurs marchés. Le léger surcoût dû à la réfection de la chaussée provisoire sera largement compensé par une baisse des coûts globaux lors d'une offre un peu plus raisonnable pour les travaux de réfection finaux.

M. Yves Tillé, Président du CG. Demande les préavis des différentes commissions et de passer aux questions ensuite.

Mme Martine Steiger Burgos, présidente du CC. Tend à préciser que pour un crédit d'urgence, il est nécessaire d'avoir l'aval de la commission financière, qui a été consultée il y a quelques jours. Le Conseil Général devra ensuite voter pour la forme, car les dépenses ont déjà été engagées. Ainsi il n'y a pas forcément besoin de l'avis des commissions

Avis des commissions

M. Laurent Ramsbacher, Commission Financière. Suite à un orage intense le 7 septembre dernier, la chaussée déjà dégradée et réparée à plusieurs endroits n'a pas tenu le choc. Le Conseil Communal avec l'ingénieur en charge du dossier nous ont fait part des dégâts selon le rapport qui vous est présenté. Afin de ne pas remplacer uniquement l'enrobé dégradé, d'autres travaux souterrains ont été ajoutés. En effet ce tronçon n'a pas encore le séparatif des eaux. Certains tuyaux des années 60' n'ont plus la capacité d'absorber les volumes actuels. Il est en outre nécessaire d'inspecter rapidement sous le goudron, afin de détecter d'éventuelles cavités formées par le flux de l'eau. Des dégâts d'eau se sont également invités aux abords du tronçon chez certains propriétaires. Les membres de la commission ont eu la possibilité de poser toutes leurs questions concernant le chauffage central, les anciens travaux effectués, luminaires, etc... pouvant être pris en considération ou pas. Toutes les réponses ont été amenées avec précision. Il est à noter que le rapport a été fait en 5 jours pour des raisons de sécurité d'abord, mais aussi pour faire avancer le dossier pour notre conseil général de ce soir. Le montant est élevé certes, mais parmi tous les investissements actuels, le temps fait son œuvre et l'entretien préventif ou d'urgence ne s'arrête pas. Pour toute ces considérations et ayant pris la mesure du caractère urgent, la commission a accepté à la majorité le crédit de CHF 950'000.-.

Mme Martine Steiger Burgos, présidente du CC. Indique que la SITP - Environnement n'a pas voté sur ce sujet.

Avis des partis politiques

M. Gabriel Krähenbühl, PLR. Le PLR estime que la situation est claire, qu'il n'y a pas le choix, dans ce contexte, l'arrêté qui nous est soumis est accepté à la majorité.

M. Eduardo Grieve Clarck, Les Verts. Nous avons pris connaissance de cet incident survenu suite à des intempéries à la Route des Jardillets. Nous avons soulevé l'urgence de la situation et que c'est un imprévu qui doit être géré assez rapidement. Le groupe a voté à l'unanimité de manière favorable à ce crédit d'urgence.

M. Pascal Brander, Vert'Libéraux. Nous ne sommes pas tout à fait prêts à nous prononcer, nous avons un certain nombre de question avant de délibérer de cela. Rapidement, nous nous sommes réunis effectivement et avons accepté ce crédit, non pas à l'unanimité mais à la majorité des membres présents.

M. Wintgens David, Parti Socialiste. Le Parti Socialiste remercie le Conseil communal, qui a travaillé dans l'urgence pour établir ce rapport et qui a eu aussi la franchise de reconnaître les dégâts dû au manque d'entretien des infrastructures. Il est vraiment très important de connaître la situation exacte du réseau d'eau : de ses points faibles, d'anticiper les frais pour pouvoir les éviter éventuellement et je crois que le PGA devrait dans ce sens-là. Nous n'avons pas le choix pour le crédit : il faut refaire la route. Nous avons néanmoins une question pour les lampadaires : Faut-il réellement un lampadaire supplémentaire sur cette route ? Car, à notre connaissance, personne n'a jamais réclamé un lampadaire supplémentaire, nous voulons réduire la pollution lumineuse, nous allons atteindre cet hiver une crise énergétique, on cherche à économiser ce que l'on peut, donc sauf si obligation légale nécessaire, nous proposons de renoncer à ce lampadaire.

M. Pascal Brander :

- a) Avez-vous pensé à intégrer des tuyaux de chauffage pour un futur chauffage à distance ?
- b) Est-ce qu'un enrobé phono absorbant est prévu ? Si oui, est-il possible d'obtenir des subventions cantonales ou fédérales ?

- c) Si ces travaux sont tout de même entrepris, est-il envisageable de poser uniquement la première couche de base et d'attendre les décisions pour un chauffage à distance ou d'autres services, afin d'éviter ainsi que de nouveaux taconnages ?
- d) Nous devons voter dans l'urgence un crédit d'environ un million à +/-30 % alors que l'on parle d'un devis général. Pour un devis général la marge d'erreur se situe à +/- 10%, pour un avant-projet à +/- 15 %. On connaît avec précision l'ensemble des infrastructures à inclure dans la route. Par conséquent, le chiffre avancé pour ce crédit me paraît peu précis et discutable.
- e) Comment est calculé le montant de CHF. 293'000.- permettant une subvention cantonale ? En additionnant les postes évacuation Eaux claires/Eaux usées j'arrive à CHF 446'000.-. Le poste eau potable CHF. 196'000.- ne devrait-il pas être à charge de VITEOS ? Le rapport indique : tous les frais des services seront à leur charge ?
- f) Information : prix par mètre linéaire de route : CHF. 950'000.- pour 120 mètres de route revient à environ CHF 7'900.- par mètre linéaire ? Est-ce justifiable par rapport à toutes les expériences déjà réalisés sur d'autres chantiers par votre entreprise ?

M. Alain Gerber, CC. Concernant le chauffage à distance, ainsi que les autres services, nous avons déjà eu des contacts. Pour le chauffage à distance, la commune n'a pas encore signé de convention avec une entreprise quelle qu'elle soit. C'est en cours d'élaboration. D'ici l'hiver une solution sera trouvée avec un contracteur, et si la nécessité s'impose, de mettre des tubes, on s'approchera d'eux et nous leur demanderons de faire les travaux nécessaires. Je laisse le phono absorbant à M. Antonio Quesada, le devis est de +/- 30% comme l'a dit M. Wintgens David. Le rapport a été fait en 5 jours, le bureau Mauler SA a fait au plus vite et au plus juste à sa connaissance, qui nécessite une marge d'erreur assez importante, M. Antonio Quesada complétera car je ne peux y répondre. **M. Antonio Quesada.** Concernant le phono absorbant, il n'est pas justifié dans ce cas-là puisqu'il s'agit d'une route à 30km/h, c'est pour cela que nous n'en mettons pas. Pour ce qui est du devis, il a été sorti en 5 jours, l'avant-projet, nous avons ainsi pris 30% de marge pour voir les inconnues que nous n'avons pas pu voir dans le détail, c'est juste pour cette raison-ci. Avec le recul, nous avons aussi pris la décision de faire une partie en provisoire, qui nous permettra également de faire une étude plus poussée avec l'appel d'offre ainsi qu'à affiner les coûts par la suite qui seront certainement en-dessous.

M. Pascal Brander. Dans le rapport, pour le poste d'eau potable, en principe cela ne devrait pas être pris en charge par VITEOS, puisqu'il s'agit des services ? **M. Antonio Quesada.** Non car l'eau potable est à la charge de la Commune. **M. Alain Gerber, CC.** Toutes les eaux communales sont à la charge des communes, on ne peut pas vendre le réseau d'eau potable de la Commune à un organisme quelconque. **M. Antonio Quesada.** Pour la subvention, elle se fait uniquement sur les canalisations d'eaux claires.

M. Alain Gerber, CC, répond à M. Wintgens concernant le lampadaire. Nous avons fait toute une étude sur l'éclairage public à Hauterive, qui a montré qu'il y avait un certain manque, entre autre, par rapport aux normes exigées par la loi et du fait que nous faisons tous les travaux, CHF 10'000.- restent CHF 10'000.-, mais le Conseil est d'avis de remettre les choses aux normes actuelles afin de ne pas devoir revenir en arrière après-coup. Voici la raison de ce lampadaire supplémentaire.

Lecture de l'arrêté

Votes :

Oui : 24
 Non : 0
 Abstentions : 1
 Majorité à : 13

5. Nomination d'un membre à la Commission d'Urbanisme et d'aménagement du territoire en remplacement de Mme Christine Javet, démissionnaire

M. Samuel Vermeulen, PLR

6. Nomination d'un membre à la Commission de fusion en remplacement de Mme Christine Javet, démissionnaire

M. Olivier Favre, PLR

7. Nomination d'un membre à la Commission financière en remplacement de M. Christoph Affolderbach, démissionnaire

M. Damiano Biasciano, Les Verts

8. Nomination d'un membre à la Commission des bâtiments scolaires en remplacement de M. Christoph Affolderbach, démissionnaire

M. Damiano Biasciano, Les Verts

9. Rapport du Conseil communal au Conseil Général relatif à la modification du règlement de commune

M. Rocco Mauri, CC. Introduit le rapport et ouvre les débats.

Avis des partis politiques

M. Laurent Ramsbacher, Vert'Libéraux. Nous avons conscience que les autres communes procèdent autrement et ne font plus de procès-verbaux par l'administration, nous ne sommes pas là pour débattre de si cela est bien ou non. Cependant, à mon avis cela n'est pas bien car une personne faisant un procès-verbal et un rapport, souvent ne participe pratiquement plus du tout à la commission, surtout que ce sont des commissions lourdes. La lourdeur d'un procès-verbal, aussi allégé soit-il, donne quand même un rapport à faire à côté et je sais que cela représente une grande charge de travail, ce n'est pas se tourner les pouces, notamment dans une soirée comme celle-ci. Je trouve ainsi que finalement, le support de la Commune est un bel apport et très bien fait. C'est une aide pour la milice aussi, pour un sujet peut-être plus facile pour les techniciens, cela fait partie de la milice également, d'accord, mais je trouve que ce support de la Commune est pour moi nécessaire.

M. Pascal Brander, Vert'Libéraux. La prise d'un procès-verbal n'est pas une simple affaire : elle demande des compétences d'écoute, de compréhension, de rapidité de transcription, une facilité rédactionnelle et une bonne connaissance de la langue française. Toutes ces compétences s'apparentent à une bonne formation commerciale. Notre système de milice permet à n'importe quel membre du Conseil Général de faire partie d'une commission. Néanmoins, tous les membres n'ont pas forcément toutes les compétences évoquées ci-dessus. De plus, rédiger un procès-verbal de séances importantes (telles la commission financière, la commission d'urbanisme, les travaux publics et les services industriels) ne permet pas à son auteur de participer pleinement à cette dernière. Même une prise de note succincte nécessitera parfois plusieurs heures à domicile pour finaliser le procès-verbal. Le travail de préparation du rapporteur de commission est également une lourde charge administrative. Toutes ces tâches se font en dehors des séances et ne sont pas rétribuées. En conclusion, il nous paraît indispensable qu'une entité neutre et compétente, à savoir l'administration communale, continue d'assumer, comme le spécifie l'art. 93 du règlement général de commune, la rédaction des procès-verbaux. Pour toutes ces raisons, les Vert-Libéraux refuse à l'unanimité cet arrêté.

Mme Desislava Nedyalkova, Les Verts. Le groupe des Verts s'est réuni le 20 septembre et a accepté en grande majorité la proposition d'arrêté du Conseil communal.

Mme. Nathalie Steullet Wintgens, PS. À la séance de préparation du Conseil Général du 21 septembre 2022, le Parti Socialiste a accepté à l'unanimité cette modification du règlement et tient à remercier le personnel communal qui, jusque-là, a pris les procès-verbaux de ces commissions avec professionnalisme et satisfaction.

Mme Lena Johansson, PLR. Lors de sa réunion du 20 septembre 2022, c'est à l'unanimité que le groupe des PLR a accepté la modification de l'arrêté.

Lecture de l'arrêté.

Votes :

Oui : 16

Non : 8

Abstentions : 1

Majorité à : 13

10. Rapport du Conseil communal au Conseil Général relatif à la modification du règlement communal sur les finances

M. Yves Tillé, Président du CG, passe au point suivant et donne la parole à M. Rocco Mauri, Conseiller communal.

M. Rocco Mauri, CC. Introduit le rapport.

M. Pascal Brander. Concrètement et pour bien comprendre les modifications du règlement, nous venons d'accepter un crédit urgent de CHF 1 millions pour la réfection de la route des Jardillets, au final, bonne surprise, la somme totale des travaux s'élève à CHF. 700'000.-, les CHF. 300'000.- restants pourrait être ainsi utilisés pour un investissement abandonné ou retardé, avec l'aval du Conseil général à la majorité des 2/3 présents. Est-ce bien ainsi qu'il faut comprendre l'art. 7 Alinéa 6 ? **M. Rocco Mauri, CC.** Encore une fois les représentants des dicastères des finances communales auraient souhaité avoir accès à cette possibilité. Cependant, elle n'est pas envisageable aujourd'hui avec la loi cantonale. Concrètement, les directeurs des finances communales avaient souhaité demander au Conseil d'Etat de laisser la possibilité aux communes que si un crédit d'engagement n'avait pas été utilisé pour tel ou tel projet, alors on pourrait s'en servir sur un projet abandonné ou retardé. Aujourd'hui cela n'est pas possible en l'état actuel. Dès le moment où nous avons voté un budget d'investissement pour un projet A, et que nous n'avons rien prévu d'autre, par exemple un projet B dans ce même projet de base, s'il n'y a pas de lien de connexité avec ce premier projet alors c'est absolument impossible. Ce n'est pas avec ce nouveau règlement communal des finances que nous pourrions déroger à la loi cantonale. Nous ne pourrions pas non plus récupérer des crédits non-utilisés pour d'autres investissements au sein de la Commune. **M. Pascal Brander.** Mais pourtant c'est ce que l'on trouve dans l'article. 7, alinéa 6 je cite « Dans la mesure où le montant budgété des investissements nets de l'exercice courant n'est pas dépassé, il est possible de remplacer un investissement abandonné ou retardé par un investissement accepté par le Conseil Général, quand bien même ce dernier ne figurait pas au budget lors de son élaboration. » Cela figure dans les grandes marges en rouge. **M. Rocco Mauri, CC.** La différence est la nuance. Nous avons prévu un budget pour l'investissement donc nous ne pouvons pas le réutiliser ailleurs. C'est-à-dire que si nous avons voté un crédit d'investissement de CHF 1 millions au niveau du budget et que finalement nous ne dépensons que CHF 700'000.-, nous ne pourrions pas utiliser les CHF 300'000.- restants de différence. Imaginons que notre capacité d'investissement au cours d'un exercice normal est d'environ CHF 1.2 millions et que nous avons prévu d'affecter l'entier de ce montant pour les projets A, B et C sur une année et que

finalement nous n'avons utilisé que CHF 500'000.- alors nous disposons de CHF 700'000.- durant le même exercice et nous pourrions utiliser la différence, durant cette même année et ce même exercice, dans l'un de ces trois projets A, B et C. Il faut bien faire la distinction entre le budget et les comptes pour déterminer la capacité d'une commune à investir. Si sur l'année 2023, nous avons prévu un budget de CHF 1.2 millions, et que finalement pour l'exercice 2023 nous nous rendons compte que sur les trois projets A, B et C nous avons utilisé CHF 900'000.-, nous pouvons encore dépenser, dans le cadre de l'exercice 2023, si nous respectons la capacité maximale d'investissement de CHF 1.2 millions, les CHF 300'000.-. **M. Pascal Brander.** Donc ce n'est pas carte blanche au Conseil communal ? **M. Rocco Mauri, CC.** Non, cette nouvelle mouture du règlement des finances fixe les règles du jeu au Conseil communal : il définit ses responsabilités sans empiéter sur les compétences du Conseil Général.

M. Joël Boss. Pour quelles raisons changer maintenant, si proche d'une fusion ? **M. Rocco Mauri, CC.** La première raison est que nos communes voisines ont déjà fait ces changements. La deuxième est que nous devons dans tous les cas pouvoir assumer encore, dans le cadre de l'autonomie de la commune d'Hauterive, l'exercice 2023 et l'exercice 2024 avec les meilleurs outils possibles. Aujourd'hui notre règlement communal des finances, qui date de 2015, ne nous permet pas de faire cet exercice-là. Si la fusion votée le 26 novembre 2023, il nous restera ainsi encore une année, sans avoir un règlement adapté aux besoins de la commune. Si le Conseil d'Etat avait poursuivi jusqu'au bout de la révision de la loi cantonale (LFinEC), en adaptant également le règlement cantonal d'application (RELFinEC) nous n'aurions pas eu besoin d'adapter notre règlement communal. Raison pour laquelle aujourd'hui nous avons deux exercices supplémentaires, 2023-2024, et nous sommes ainsi convaincus que c'est nécessaire de pouvoir disposer de la plus grande marge d'action possible au niveau des investissements de la commune, fusion ou pas.

M. Vincent Jacot-Parel. Par rapport à l'article 20, modifié en alinéa 3, qui traite de la consultation de la commission financière si la valeur marchande « bien immobilier à vendre ne dépasse pas les compétences financières. ». Cette consultation passe par la commission financière et donc par une votation, je comprends bien ? **M. Rocco Mauri, CC.** Oui. Le Conseil Général est lié avec les membres du Conseil communal, c'est un mandat, le conseil communal a une responsabilité envers le Conseil Général : ne pas dépasser les compétences qui sont les siennes en matière financière. Cela signifie que tout ce qui est en-dessous, et qui reste dans la compétence du conseil communal, n'a ainsi pas à faire intervenir la Commission Financière. Dans le cas contraire, la Commission Financière devrait probablement siéger une fois par semaine pour que le Conseil communal puisse valider toutes dépenses de CHF 10'000.-, CHF 5'000.-, CHF 1'000.- et j'en passe. La loi cantonale a exactement la même teneur sur ce point. Le service des communes, qui passe au crible toutes les propositions de règlements communaux, a déjà validé cette version-là. De sorte que celle-ci respecte la loi cantonale (LFinEC), c'est ainsi cette version que nous avons prise et qui sera appliquée au règlement communal des finances. Aujourd'hui, nous n'avons pas encore, malheureusement, un règlement cantonal, avec une nouvelle version adaptée pour Etat et les communes. Ainsi ce n'est pas une nouveauté de la commune d'Hauterive, mais la version qui est déjà intégré dans la loi cantonale, article 72 de la LFinEC, alinéa 3.

Préavis de la Commission Financière

M. Laurent Ramsbacher, Commission Financière. Plus administratif, ce point relève d'une mise à jour de notre règlement des finances. En effet, datant de 7 ans, le règlement actuel est perfectible. Basé sur la législation cantonale, il est restrictif. Le Conseiller communal en charge des finances nous a fait le point en ressortant les sujets principaux de cette modification. Entre autres détails d'améliorations, c'est l'article 7 alinéa 1 à 9 qui donne la possibilité d'avoir plus d'autonomie et de souplesse pour le conseil communal et le Conseil Général sur l'autofinancement. Ce point a été longuement discuté. Les questions emmenées par la commission ont été principalement liées à certaines redondances des articles, mais aussi une certaine peur de laisser trop d'autonomie au Conseil communal

notamment pour les biens immobiliers. Un amendement dans ce sens n'a pas été suivi par la majorité de la commission. Finalement le Conseil Général reste toujours l'organe décideur et en même temps, le Conseil communal peut faire son travail avec un peu plus de sérénité et d'autonomie. Le rapport concernant cette modification du règlement des finances a été accepté à l'unanimité par la commission.

Avis des partis politiques

M. Gabriel Krähenbühl, PLR. La proposition du Conseil communal a pour but de combler des lacunes au sein des dispositions actuelles et de doter la Commune de mécanismes à même de mieux répondre aux enjeux actuels. Bien que le PLR soit particulièrement soucieux de limiter l'endettement communal, les besoins d'investissements sont indéniables et les nouvelles règles ne dispenseraient pas le Conseil communal d'agir dans le respect des crédits octroyés par le Conseil Général. Pour ces différentes raisons, le groupe PLR a formulé un préavis favorable à l'unanimité des membres présents lors de sa séance du 20 courant.

M. Vincent Jacot-Parel, PS. Le Parti Socialiste s'est réuni le 21 septembre dernier et a approuvé à l'unanimité des membres présents la modification du règlement des finances de la commune.

M. Joël Boss, Vert'Libéraux. C'est un rapport complexe qui nous est présenté par le conseil communal. Il a suscité de nombreuses discussions au sein de notre groupe. Les membres sont divisés sur la nécessité et la pertinence de ces changements à la veille d'une fusion ! Aucune décision n'ayant émergée de notre réunion, nos membres voteront librement.

M. Lorenzo Poggia, Les Verts. Le groupe s'est retrouvé le 20 septembre et, après une courte discussion, nous avons suivi l'intention du Conseil communal de leur donner plus de marge de manœuvre et avons donc accepté en large majorité cette proposition.

Lecture de l'arrêté.

Votes :

Oui : 21

Non : 0

Abstentions : 4

Majorité à : 13

11. Rapport du Conseil communal au Conseil Général relatif à la modification du règlement sur le fonds des routes

M. Alain Gerber, CC. Introduit le rapport

M. Laurent Ramsbacher, Commission Financière. À l'article 5, l'entrée en vigueur de ce règlement au sein de l'arrêté est fixée au 1^{er} janvier 2022, s'agit-il d'une erreur ou est-ce bien juste ? **M. Alain Gerber, CC.** C'est bien juste, cela est simplement pour que ça puisse être utilisé dès cette année rétroactivement pour les comptes de 2022.

M. Laurent Ramsbacher, Commission Financière. Lié à un transfert de 1'045 mètres de route passant sous la juridiction de notre commune, et légué par le canton, un montant compensatoire de CHF 139'000.- a été versé par ce dernier en 2020. Ceci nous oblige à modifier le règlement afin de pouvoir utiliser ce montant. Cette réserve spéciale ne pourra être utilisée que pour l'amortissement de travaux et rien d'autre. Ce fond n'est pas alimenté et sa durée de vie sera limitée jusqu'à épuisement de la somme. La compréhension rapide de la modification n'a pas donné lieu à un débat soutenu pour ce point. La commission financière a adopté à l'unanimité le rapport du règlement sur le fond des routes.

Avis des partis politiques

Mme Michèle Gillard, Les Verts. Soyons brefs, Les Vert(e)s se sont réuni(e)s le 20 septembre et ont accepté à la majorité la proposition de l'arrêté.

M. Andreas Britz, PS. Le parti socialiste s'est réuni le 21 septembre et a accepté à l'unanimité cette proposition de l'arrêté.

M. Pascal Brander, Vert'Libéraux. Sur la base des explications reçues, les Vert'Libéraux acceptent ce rapport à l'unanimité.

M. Samuel Vermeulen, PLR. Le groupe PLR a accepté à l'unanimité le présent rapport.

Lecture de l'arrêté.

Votes :

Oui : 24

Non : 0

Abstentions : 1

Majorité à : 13

12. Rapport du Conseil communal au Conseil Général concernant l'introduction d'une redevance pour l'usage accru du domaine public routier par les conduites industrielles

M. Alain Gerber, CC. Introduit le rapport et propose aux membres de la séance de l'accepter. Une chose où nous ne sommes pas sûrs est le gaz. Je ne pense pas que pour CHF 8'500.- il y aurait une augmentation du tarif du gaz de la part de VITEOS.

Avis de la Commission Financière

M. Laurent Ramsbacher, Commission Financière. Dans le cadre de la réforme fiscale neuchâteloise, le Conseil d'Etat a proposé et fait valider par le Grand Conseil, un train de mesures pour les communes en leur permettant de compenser leurs pertes fiscales induites par cette réforme. Parmi ces mesures, l'une d'elle permet d'appliquer une taxation de l'utilisation accrue des sous-sols pour les eaux usées, l'eau potable, chauffage à distance ou le gaz. Cette redevance, selon l'arrêté du canton, nous permet selon un plafond défini de facturer CHF 1.30 par mètre de canalisation. Selon les calculs une somme d'environ 27'000.- pourra être perçue. Selon les remarques et questions de la commission auprès du Conseil communal, la taxation sur l'eau ne sera pas impactée pour ce poste autoporteur. En revanche VITEOS pourrait reporter cette redevance, ce qui est peu probable. Après considération, la commission a adopté à l'unanimité ce rapport pour la redevance accrue du domaine public.

Avis des partis politiques

M. Nabil Ouerhani, PS. Le Parti Socialiste accepte à l'unanimité l'arrêté en question.

M. Pascal Brander, Vert'Libéraux. Les Vert'Libéraux ont accepté à l'unanimité l'introduction à cette redevance.

Mme Sabine Quiquerez, Les Verts. Les Verts acceptent, à la majorité des membres présents, l'arrêté établi par le conseil communal.

Mme Corinne Becker Vermeulen, PLR. Lors de sa séance du 20 septembre, le groupe PLR a accepté le rapport et l'arrêté à la majorité des membres présents.

Lecture de l'arrêté.**Votes :****Oui :** 25**Non :** 0**Abstentions :** 0**Majorité à :** 13**13. Rapport du Conseil communal au Conseil Général relatif à une demande de crédit pour le tracteur**

M. Yves Tillé, Président du CG, passe la parole à la Conseillère communale Mme Martine Steiger Burgos.

Mme Martine Steiger Burgos, Présidente du CC. Introduit le rapport, lequel suscite des questions.

M. Joël Boss. Merci pour ces réponses, quelle serait la disponibilité du véhicule ? **Mme Martine Steiger Burgos, Présidente du CC.** La disponibilité a été demandée en même temps que la confirmation de l'offre et il serait disponible.

Avis des Commissions

Mme. Nathalie Steullet Wintgens, PS, pour la Commission Sport Port Loisirs et Culture (SPLC). Nous pensons que le sujet a assez été animé au sein de la commission. Il y avait un heureux échange même si nous avons un peu de peine à comprendre le montant important pour l'achat d'un tel véhicule. Nous nous sommes beaucoup interrogés sur les possibilités de louer, d'acheter un véhicule d'occasion, et même si nous comprenions très bien, la question de l'hiver nous faisait nous demander si nous ne pourrions pas économiser sur le véhicule de tondeuse pour le gazon parce que cela nous semblait assez important comme coût engendré. Nous nous sommes aussi questionnés sur la pertinence du timing au vu de la fusion, ce qui fait qu'au moment du vote ce n'était plutôt pas accepté en commission puisqu'il y avait eu 1 non et 3 abstentions. Cela était sans les réponses apportées, mais chacun votera selon sa conscience.

Commission Services Industriels et Travaux Publics de l'Environnement et de l'Energie (SITPEE). Aucun préavis

M. Laurent Ramsbacher, Commission Financière. Depuis 21 ans, notre service de la voirie utilise un petit tracteur de marque Iseki et très polyvalent. Son utilisation est partagée entre le Centre Sportif, des travaux d'aménagement comme la piste Vita, travaux de scarification du terrain sud de football et des travaux de déneigement. Il est en outre équipé de différents accessoires pour tous ces travaux. Après toutes ces années, ce véhicule présente des signes de fatigue et les réparations se multiplient. L'embrayage doit être aussi changé. La commission a apprécié le fait que cet outil de travail permette aussi de garder des travaux en interne. Ils doivent se faire dans de bonnes conditions. Le Conseil communal a également lancé un appel aux communes voisines participant au processus de fusion, mais aucune n'a été intéressée par une mutualisation à ce jour. Les détails techniques n'ont pas été abordés. Enfin et parmi plusieurs appels d'offre effectués, c'est l'offre la plus modérée qui l'a emporté avec une reprise intéressante. Pour toutes ces raisons la commission a accepté à la majorité le crédit.

Avis des partis politiques

M. Joël Boss, Vert'Libéraux. Le groupe Vert'libéral salue le travail du service technique et estime que celui-ci doit être doté d'équipements efficaces. Nous sommes d'avis que le tracteur peut être remplacé après 20 ans de service. Le groupe a approuvé le crédit à la majorité et remercie le Conseil communal pour les dernières recherches et réponses demandées en commission.

Mme Nathalie Steullet Wingtens, PS. Le Parti Socialiste attendait avec impatience des compléments d'informations pour pouvoir se décider au vote et chacun votera selon son âme et conscience en fonction des réponses apportées. Dans tous les cas, merci au Conseil communal ainsi qu'aux employés de la voirie qui font un travail important et doivent être félicités, en hiver particulièrement.

Mme Sabine Quiquerez, Les Verts. La demande de crédit a été acceptée à une petite majorité par Les Verts. Le grand âge, le dysfonctionnement et la menace de grosses pannes imminentes sur ce véhicule nous obligent à accepter cette grande dépense pressante. Nous regrettons cependant le sentiment d'être mis au pied du mur sans grande possibilité de manœuvre. En effet, dans un esprit de développement durable, lorsque nous devons remplacer un véhicule ou toute autre ressource, cela ne doit plus être la solution du neuf qui vienne en premier à l'esprit. Peut-être qu'un suivi plus étroit du parc des machines aurait permis de prévenir la date fatidique et d'envisager des alternatives plus économiques en argent et en utilisation de ressources. Par exemple avec la possibilité de synergies avec les communes et collectivités avoisinantes surtout pour les travaux hors neige. Ou celle de louer un tracteur ou d'en acquérir un d'occasion. Si la demande de crédit doit être validée ce soir, et au vu du petit nombre d'heures d'utilisation hebdomadaire présenté dans le rapport, nous souhaitons vivement que le calendrier d'occupation soit pensé de sorte qu'une utilisation la plus étendue possible soit effectuée par tous les services à Hauterive, en considérant par exemple, le non remplacement à futur du tracteur du port d'Hauterive et qu'à terme, une planification d'utilisation conjointe avec les autres communes de la fusion de ce tracteur soit sollicitée. Et, pourquoi pas, envisager une location de nos services au travers d'une combinaison tracteur avec machiniste à l'extérieur ?

M. Gabriel Krähenbühl, PLR. Lors de sa séance du 20 septembre dernier, le groupe PLR a longuement débattu du remplacement de ce tracteur. Parmi toutes les solutions envisageables, celle proposée par le Conseil communal est finalement la plus adaptée tant financièrement qu'en termes de polyvalence. Ainsi, le groupe PLR a préavisé favorablement et à la majorité le projet d'arrêté soumis au Conseil général.

Lecture de l'arrêté.

Votes :

Oui : 18

Non : 1

Abstentions : 6

Majorité à : 13

14. Rapport du Conseil communal au Conseil Général relatif à une demande de crédit pour la place de jeux du port

M. Yves Tillé, Président du CG, passe la parole à la Conseillère communale Mme Martine Steiger Burgos.

Mme Martine Steiger Burgos, Présidente du CC. Introduit et présente le rapport.

M. Pascal Brander. Pourquoi demander un crédit pour une place de jeux qui est très bien pour nos enfants ? Vous parliez d'un « fitness urbain » plus tôt, pour les adultes, est-ce possible de savoir où nous en sommes ? **Mme Martine Steiger Burgos, Présidente du CC.** Lors de l'élaboration du budget 2022, il a été décidé de repousser le fitness urbain à l'année prochaine. En principe, une demande de crédit devra venir pour un fitness urbain l'année prochaine.

M. Lorenzo Poggia. Est-ce que nous pourrions recycler une partie des installations, typiquement les toboggans qui sont en métal et certains même en plastique ? Je sais qu'il y a des problèmes de normes mais peut-être que les Services Techniques peuvent faire un tour de magie pour faire en sorte de les réutiliser, comme par exemple ce qui se fait dans certaines crèches ? **Mme Martine Steiger Burgos, Présidente du CC.** Nous prenons note pour l'instant et nous allons nous renseigner.

M. Britz Andreas a des propositions. Je trouve que le rapport est très bien, que c'est fascinant de voir des places de jeux se développer. Il y a des âges où nous utilisons les places de jeux, certains où nous ne les utilisons pas et un certain âge, comme le mien, comme grand-père, où l'on revisite les places de jeux, là où nous passons beaucoup d'heures en observant les petits-enfants et les autres jouer. J'ai un problème avec cette proposition : Améliorer l'attractivité de nos places de jeux. Je demande au Conseil communal de penser à un concept global pour nos places de jeux AVANT d'investir simplement dans le remplacement d'un « bateau » au port. D'autre que cette réflexion de base, je demande d'étudier les points suivants :

- Changer régulièrement (2 fois par an) le sable du bac à sable de l'aire de jeux "Verger l'Ecuyer"
- Aggrandir l'aire de jeux au port
 - Le sable du bac à sable devrait être changé deux fois par an. Ceci d'une part pour des raisons d'hygiène et d'autre part pour des raisons d'attractivité.
 - Installer un "panier à jouets" à côté du bac à sable pour les jouets trouvés.
- Important : veuillez mettre les jouets trouvés en vidant le vieux sable dans ce panier.
 - Créer des places de parc vélo au sud et au nord (avec des places assez grandes pour les vélos avec une remorque)
 - Eliminer les arbustes et les plantes toxiques (des If, des Fusain d'Europe, etc.)
- La plage:
- Aménagement d'une zone pour les tout-petits :
- Séparation de cette zone au moyen d'une clôture basse (empêche ces enfants de se perdre).
- Zone avec bac à sable, mini-toboggan, etc.
- Une grande toile et des bancs, de préférence sous un arbre.
- Ne pas oublier la corbeille « objets trouvés » et les bancs pour les surveillants.
 - une zone « petite enfance » séparée par une petite clôture pour les tout-petits
 - Compléter la zone de jeux par une tyrolienne (comme au Verger l'Ecuyer).
 - Veiller impérativement à ce que cette tyrolienne ait au moins la même pente que la tyrolienne à Verger l'Ecuyer pour garantir son attractivité auprès des enfants.
 - Une remarque personnelle : les téléphériques de St Blaise et de Marin sont, selon des experts fiables : « manque de pente » !
 - On m'a informé qu'une telle tyrolienne coûterait environ CHF 15'000.- Et si nous essayions de trouver des sponsors pour cet équipement de jeu ou de le financer par un crowd founding ?
 - Des engins plus ludiques
 - Des bancs pour des accompagnants adultes

Hauterive possède deux aires de jeux très agréables et attrayantes pour les enfants de tous âges - Verger l'Ecuyer et sur la plage. Ces deux aires de jeux sont bien utilisées et constituent un lieu de rencontre pour les jeunes ET les moins jeunes ! J'invite le Conseil communal à étudier les possibilités d'améliorer l'attractivité de ces deux places de jeux. Mes propositions à ce sujet sont entre autres :

- Installer des bancs supplémentaires pour les parents / grands-parents - de préférence à l'ombre des arbres.
- Une remarque : les sièges existants, de simples blocs de béton, sont d'une part très inconfortable et d'autre part très froids, surtout à l'intersaison.
- Je propose de les installer directement sur la plage, le long du chemin (côté sud) et d'installer de vrais bancs avec dossier sur l'aire de jeux.
- Les parents et les grands-parents vous en remercieront !
- Installer une VRAIE tour de grimpe en filets (comme inspiration : Le Landeron)
Il n'y a plus de place pour les enfants au centre du village ces jours, il faut des places de jeux qui leur permettent de se dépenser réellement.
- Installer un parcours « équilibre »
- Considérer la suppression du tourniquet à 4 branches
 - Ce n'est pas très ludique
 - Il faut au moins deux personnes pour l'actionner
- Considérer la suppression du « Bateau » - c'est un engin trop statique pour les enfants
- Créer des places de parc pour vélo au sud et au nord (places assez grandes pour les vélos avec une remorque)

En résumé, je propose de demander à plusieurs sociétés d'équipement « d'espaces publiques / places de jeux » pour des propositions (p.e. <https://proxylon.ch/>; www.obra.at), basées sur un cahier des charges bien détaillé. Pour toutes ces raisons, je demande au Conseil Général de reporter cette décision aujourd'hui et de considérer mes arguments.

Mme Steiger Burgos, Présidente du CC. Remercie les participants pour leurs idées et se prononce sur la délimitation de la place de jeux par rapport au lac et qu'il n'y a pas besoin de la délimiter avec une barrière en raison de sa position assez éloignée du lac.

M. Lorenzo Poggia. Demande à voir cela de manière plus générale et que le but de base était d'avoir une belle place de jeux, notamment avec les espaces verts. Il encourage à ce que la place de jeux ne soit pas entièrement explicite, de permettre de laisser la créativité des enfants prendre place naturellement. En somme une place de jeux créative qui permette aux enfants de bouger et de ne pas seulement être un consommateur ni être une proie de prédation.

Avis des Commissions

Mme. Nathalie Steullet Wintgens, PS, pour la Commission Sport Port Loisirs et Culture (SPLC). La commission a échangé sur ce rapport lors de sa séance du 14 septembre. Nous remercions le Conseil communal pour la proposition de renouveler les « engins » de la place de jeux du port qui en ont bien besoin car fort utilisés. Le groupe a accepté à l'unanimité ce crédit en suggérant que toutefois l'ajout d'un ou plusieurs bancs sur le pourtour de la place car ils ne sont pas nombreux et pas particulièrement confortables actuellement.

M. Laurent Ramsbacher, Commission Financière. Cette demande de crédit pour des travaux de maintenance importants sur la place de jeu du port est la suite logique de la somme prévue au budget 2022, bien qu'un peu plus élevée. Une grande partie des travaux est prévue de se faire sur la pièce maîtresse, c'est-à-dire sur le bateau. De plus, certains éléments doivent être remis aux normes. La sécurité sur une telle place ne doit pas être prise à la légère. Pour la commission, c'est un élément important de la commune près du lac. Elle est effectivement très fréquentée et l'attrait est indéniable. Néanmoins la commission se pose tout de même la question si cette place est vraiment si dégradée. Pour le Conseil communal, des travaux de maintenance réguliers sont exécutés avec des coûts qui s'additionnent. Malheureusement le vandalisme s'invite aussi. Finalement la commission à la majorité accepte le crédit de la place de jeu du port.

Avis des partis politiques

Mme Corinne Becker Vermeulen, PLR. Lors de sa séance du 20 septembre, le groupe PLR a accepté la demande de crédit pour le renouvellement de la place de jeux à la majorité de ses membres.

Mme Sabine Quiquerez, Les Verts. La place de jeux de la plage d'Hauterive est très utilisée et participe à la fréquentation du site. Le renouvellement des jeux est une source de satisfaction pour les enfants et leurs accompagnants. La mise aux normes de sécurité : un gage de sérénité. Le groupe des Verts a accepté la demande de crédit à l'unanimité.

M. Joël Boss, Vert'Libéraux. Même si le moment n'est pas idéal d'un point de vue budgétaire, le groupe vert'libéral est néanmoins d'avis que nous ne pouvons pas nous permettre d'avoir une place de jeux qui ne répondrait plus aux normes de sécurité. La plage est très fréquentée, tant en été qu'en hiver, c'est donc aussi une question d'image ! Le groupe approuve le crédit à l'unanimité.

M. Britz Andreas, PS. Le Parti Socialiste, lors de sa séance du 21 septembre, avec les arguments que j'ai déjà évoqués, demande deux choses : Un report de cette décision, un retour à la source et de refuser ce rapport car manque d'information et de concept global.

Lecture de l'arrêté.

Votes :

Oui : 13

Non : 10

Abstentions : 2

Majorité à : 13

La demande de crédit est ainsi acceptée à la majorité.

15. Motions et interpellations

M. Yves Tillé, Président du CG, invite les membres de la séance à faire part de leurs motions et interpellations.

15.1 Motion du Parti socialiste « Amélioration de la sécurité des cyclistes - Éviter les grands carrefours routiers »

M. Andreas Britz, PS. Nous avons à Hauterive deux points critiques pour les cyclistes : Premièrement, deux carrefours étant à notre avis dangereux. Deuxièmement, La circulation. Il s'agit en premier lieu du 1^{er} carrefour à l'intersection de 5 routes : deux fois La Marnière, Forêt, Impasse et Gruerins. En venant du Centre Sportif, à la montée, en bifurquant à gauche des Chasses-Peines, il y a une priorité à respecter et vous êtes déjà dans une situation assez complexe. Certains cyclistes en ont fait la même expérience que moi. En 2^{ème} lieu, le grand carrefour à la Poste vers le Collège, où nous sommes obligés d'aller sur une grande route avec beaucoup de circulation. Nous proposons de créer une partie de route à sens unique à l'ensemble des vélos vers le Chemin de la Carrière, qui est un des rares sens uniques du village, en arrivant depuis le Centre Sportif, en descendant on est vers une priorité de droite dans toutes les zones à 30 km/h, cela freinera les gens qui montent depuis les Chasses-Peines et cela éviterait que les cyclistes soient obligés de monter la colline au grand carrefour. Notre deuxième proposition : ouvrir la route vers la Croix-d'Or aux cyclistes, même aux vélos électriques, pour éviter cette grande zone de circulation. Le Parti Socialiste demande un traitement prioritaire car cela est une question de sécurité auprès des cyclistes de notre village.

Avis des partis politiques

M. Laurent Ramsbacher, Vert'Libéraux. Pour ce point, après un débat relativement facile pour nous, à peu près tous cyclistes d'ailleurs, nous acceptons cette motion à l'unanimité.

Mme Michèle Gillard, Les Verts. Les Verts soutiennent à l'unanimité la motion et saluent la démarche. Ils demandent néanmoins d'étendre et d'englober le bas du village dans la réflexion sur l'amélioration de la sécurité des cyclistes. De plus, ils souhaitent que le Conseil communal se renseigne sur les démarches à entreprendre pour pouvoir avoir la possibilité de tourner à droite pour les cyclistes aux deux feux rouges situés sur le territoire de la commune.

M. Gabriel Krähenbühl, PLR. Sur le fond, le PLR estime que la mobilité au sein de la zone des Chasses-Peines est une question qui touche tous les types de mobilités, pas seulement les cyclistes. Par exemple, un grand nombre d'écoliers transitent à pied par les rues citées dans la motion. Or la demande pose la sécurité des cyclistes en priorité face à celle des autres usagers, ce que nous ne pouvons soutenir. Le PLR demande donc au Conseil communal d'élargir la réflexion voulue par la motion. Si cette dernière devait être acceptée, notre groupe suggère à l'exécutif de joindre son examen à celui de la motion du parti Vert Libéral qui traite du même secteur. Avec les commentaires formulés, le groupe PLR a préavisé favorablement et à l'unanimité la motion soumise au Conseil Général.

M. Patrice Zürcher, CC. Le Conseil communal remercie le Parti Socialiste pour cette motion, et surtout sur le traitement non-prioritaire vu l'étendue de l'étude qui est demandée à être faite pour cette motion, chose dont nous avons pris note, avec les demandes faites par les Verts et le Parti Libéral Radical également. Nous vous rendrons quelque chose de complet, et comme cela a été relevé par le groupe Libéral Radical, si elle est acceptée, à la joindre à la motion du parti Verts'Libéraux qui est la « zone de rencontre ».

Votes :

Oui : 25

Non : 0

Abstentions : 0

Majorité à : 13

15.2 Motion du Parti Vert'Libéral « Zone de rencontre »

M. Laurent Ramsbacher, Vert'Libéraux. Notre motion est assez complète : Je pense qu'un village comme le nôtre, avec un centre comme le nôtre, avec une zone de rencontre permet aussi d'avoir un petit plus au niveau de sa convivialité. Mais surtout, si je prends les objectifs de cette motion, c'est vraiment de changer la priorité. De ne pas toujours avoir cette priorité aux voitures. Alors, bien sûr, il y a des marquages, des passages piétons, ce n'est pas accidentogène, c'est dangereux certes mais pas accidentogène même si nous sommes un peu borderline. Pour moi, ce qui est important est vraiment cette priorité, je rappelle encore une fois, les objectifs de cette zone de rencontre : Fluidifier le trafic entre piétons et voitures, ce n'est pas seulement « Le piéton est prioritaire, la voiture doit s'arrêter », oui le piéton est prioritaire mais cela ne doit pas être un blocage pour la voiture. Donc c'est vraiment transférer la priorité de la voiture aux piétons, c'est fluidifier le trafic, le passage des piétons où ils le souhaitent dans une zone délimitée, moins d'arrêts, ou d'accélération, des voitures dans une zone délimitée également. Cela permet d'éliminer les 30 km/h et les 20 km/h en zones définies. Nous donnons une certaine souplesse au Conseil communal pour gérer cette délimitation. Nous pensons qu'elle va très bien avec les autres motions, notamment avec la partie « cyclistes » et que sur cette base, nous espérons que cette motion aura un accueil favorable auprès de nos autorités.

M. David Wintgens, PS. Le Parti Socialiste s'est trouvé plusieurs fois interloqué par les formulations. Nous sommes d'accord qu'il s'agit là d'une demande d'étude ? **M. Laurent**

Ramsbacher, Vert'Libéraux. Oui en effet, ce sont peut-être mes détails qui ont portés à confusion.

Mme Desislava Nedyalkova, Les Verts. Vous avez parlé de fluidification du trafic dans le centre du village, notamment à l'endroit où il y a beaucoup de gens qui passent. Personnellement, j'imagine que nous pouvons difficilement, par exemple, s'il y a une cinquantaine d'enfants qui passent en même temps, qui partent dans toutes les directions, comment est-ce que cela permettra de fluidifier le trafic ? **M. Laurent Ramsbacher, Vert'Libéraux.** En effet, c'est à ce moment-là, que les voitures doivent laisser passer les piétons, sans négliger la surveillance des parents. Mais c'est effectivement un autre apprentissage à faire. Pour autant que les parents laissent leurs enfants aller à pied et pas en voiture.

Avis des partis politiques

M. Vincent Jacot-Parel, PS. Lors de cette réunion du 20 septembre dernier, le Parti Socialiste accepte à l'unanimité cette motion. Néanmoins il émet le souhait, si cette motion est acceptée, que la zone citée soit élargie, principalement à la rue du Collège dans la mesure du possible, en prévision de la construction de la nouvelle école. Nous trouvons surprenant que la zone s'arrête avant la déchèterie. Si possible d'élargir aussi jusqu'au nord le long de la rue de la Rebatte.

Mme Desislava Nedyalkova, Les Verts. Le groupe des Verts s'est réuni le 20 septembre et a accepté à l'unanimité cette motion. Mais toutefois nous souhaitons vraiment souligner la visibilité et la sécurité des jeunes le long de la route.

M. Samuel Vermeulen, PLR. Le groupe PLR a accepté cette motion à la majorité des membres présents. Il tient néanmoins à rappeler que le sujet a déjà été traité et refusé par le Conseil Général dans le passé, lors de la séance du 22 avril 2004, par 15 voix contre 13. Ainsi le groupe PLR laisse le Conseil communal évaluer le dossier dans cette nouvelle situation.

M. Patrice Zürcher, CC. Je remercie le bureau d'étude Ramsbacher pour sa demande d'étude, comme cela a été précisé par le groupe Socialiste.

Votes :

Oui : 24

Non : 1

Abstentions : 0

Majorité à : 13

15.3 Motion du Parti socialiste « Pour un meilleur subventionnement des abonnements aux transports publics »

M. David Wintgens, PS. Vous l'avez certainement déjà remarqué ou vous l'avez entendu dire : « Les enfants, ça coûte cher ». Nous savons que c'est vrai, et dans le prolongement : « Les enfants qui étudient, ça coûte cher ». Pour pallier à ce problème, la Confédération a demandé aux cantons et communes que l'école obligatoire soit gratuite. Le Tribunal Fédéral l'a rappelé au sujet des activités scolaires, et en particuliers, des camps de ski. Pour le transport de ces enfants, la commune d'Hauterive fait le strict minimum demandé par la Confédération. Elle ne subventionne que ceux qui sont à l'école obligatoire, uniquement à hauteur de 50%. En matière de subventionnement des Transports Publics, qui polluent des dizaines de fois moins que les véhicules privés, Hauterive fait donc partie des communes « lanternes rouges » selon les résultats d'une enquête menée par ArcInfo. Hauterive peut faire mieux. Réfléchissons, lorsque les enfants quittent l'école obligatoire et entreprennent une formation professionnelle ou académique, en ce moment, pas de subventions. Pourquoi ne plus les subventionner ? Le PS demande donc au Conseil communal d'étudier un élargissement des subventions et de réfléchir à intégrer les jeunes jusqu'à 25 ans pour

autant qu'ils soient en formation. Au vue des conditions de plus en plus difficiles dans lesquelles ils se trouvent d'étudier, à intégrer également les aînés dans la réflexion. Nous demandons une analyse des coûts pour la commune en fonction des potentiels ayants-droits et nous pouvons tout à fait accepter que les subventions soient inversement proportionnelles aux revenus des représentants légaux. Nous pourrions prendre, nous espérons, une décision favorable après cette étude. Nous voulons rappeler ici que les communes avoisinantes ont des subventions plus larges : des appels aux administrations communales, ou de simples clics sur leur site internet, nous l'on confirmé. Vous pouvez y penser en attendant la fusion, pour tout remettre sur le tapis une fois les communes fusionnées. Les population d'Enge, d'Hauterive, de La Tène et de St-Blaise, ont besoin d'être rassurées. De savoir que la fusion ne provoquera pas un renouvellement par le bas des prestations sociales offertes à la population, en particuliers pour les transports publics. Le PS a déjà eu l'occasion de le dire : la fusion n'est pas une question de moins d'impôts, il y a aussi une question de projet de société. Nous soutenons les transports publics, nous soutenons la formation, nous soutenons nos aînés, et dans ce panier, Hauterive, future mariée, apporte une contribution similaire à celles de ses fiancés, ou du moins en partage la vision, c'est la moindre des choses quand on se marie.

Avis des partis politiques

M. Samuel Vermeulen, PLR. Le groupe PLR considère que, malgré les remarques, cette motion est prématurée, au vue de la possible fusion qui mènera à un certain moment, assurément, à une adaptation avec les autres communes. Le PLR a tout de même accepté cette motion à la majorité des membres présents.

Mme Sabine Quiquerez, Les Verts. Le groupe des Verts soutien le parti socialiste dans sa motion à l'unanimité.

M. Joël Boss, Vert'Libéraux. Le groupe des Vert'Libéraux a aussi soutenu à l'unanimité cette motion.

M. Alain Gerber, CC. Le Conseil communal prends note, nous ferons les calculs nécessaires et vous aurez un rapport en 2023 qui sera mis au budget de 2024, si cette motion est acceptée.

Votes :

Oui : 25

Non : 0

Abstentions : 0

Majorité à : 13

15.4 Motion du Parti Les Vert e s « Pour une révision des règlements d'aménagement et de construction »

Mme Desislava Nedyalkova, Les Verts. Nous demandons une étude de la part du Conseil communal pour une révision des règlements d'aménagement et de construction. Comme vous le savez, une grande partie des bâtiments communaux se trouvent dans une zone d'ancienne localité. Maintenant, il existe de plus en plus de nouvelles solutions et technologies qui permettent l'installation de tuiles ou de panneaux photovoltaïques, même dans des zones d'ancienne localité. Cela est une des raisons pour la demande de révision du règlement d'aménagement et de construction. La deuxième est qu'en relisant ce règlement, nous nous sommes rendus compte qu'il est devenu obsolète aujourd'hui, car nous n'utilisons plus d'amiante. Nous demandons cette révision afin de rendre tout cela conforme à la loi, et de pouvoir intégrer ces nouvelles technologies solaires, tout en préservant le patrimoine historique des bâtiments historiques de notre village.

M. David Wintgens. J'ai cherché dans le règlement de construction, le mot « panneaux solaires », « panneaux photovoltaïques », il n'y a absolument rien. Est-ce parce qu'il y aurait

une obligation de construire une nouvelle construction pour les panneaux solaires ou de les intégrer sur tous les toits, et cela en ferait une volonté cantonale, voire fédérale ? Ou est-ce que l'on passe actuellement à côté, et on ne demande toujours pas que les nouvelles constructions soient équipées de panneaux photovoltaïques ? **M. Patrice Zürcher, CC.** Ces règlements, de toute façon, devront être revus dans le cadre de la révision du plan d'aménagement local. Le Plan d'Aménagement Local (PAL) est là pour permettre la révision, idéalement tous les 15/20 ans, de ces règlements, en occurrence le nôtre, ou les nôtres, datent de 1994. Vous imaginez bien qu'à cette date les panneaux solaires ne faisaient pas encore partie de la terminologie de ces règlements. Évidemment qu'ils doivent évoluer, ils doivent s'adapter, mais en suivant la réglementation cantonale. On s'en inspirera ainsi que du Plan d'Aménagement Local pour que, lorsqu'il sera révisé, les zones d'habitation « d'anciens villages », qui sont censées être transformées en zones mixtes, ce qui reste à voir, mais qui permettront d'intégrer d'avantage de panneaux solaires. Après sous quelle forme, c'est encore autre chose. Pour répondre, oui ces règlements doivent être revus, tous dans le cadre du plan d'aménagement local, et oui la terminologie n'était pas encore utilisée en 1994.

M. Pascal Brander. Tout d'abord je tiens à remercier le groupe des Verts pour leur motion et j'espère qu'ils comprendront mes remarques. La stratégie énergétique 2050 et la crise énergétique encouragent fortement le recours à des énergies renouvelables. La pose de panneaux photovoltaïques en est une. En revanche, la pose de panneaux sur une toiture peut avoir un impact visuel énorme : brillances, panneaux principalement noirs détachés de la toiture afin d'obtenir un meilleur rendement. La Zone d'ancienne localité comprend environ 58 habitations. La plupart des toitures ne peuvent pas être équipées de panneaux photovoltaïques pour différentes raisons : lucarnes, cheminées, ombrage ou tout simplement de par leur petite taille. Si vous naviguez sur le site SITN, Onglet « Potentiel solaire » : les recommandations « Mauvaises » et « Moyennes » se répètent. En revanche, il y a un potentiel énorme sur toutes les toitures plates des quartiers de la Marnière, de Verger l'Ecuyer, du Brel, de Rouges-Terres, du Centre Sportif, du bâtiment de la Poste, du futur centre scolaire, du Laténium, du Silex, du bâtiment du port, du garage et des différentes usines de la commune. Comment pourrait-on inciter, simplifier ou obliger les propriétaires à la pose de panneaux sur les toitures ? Une nouvelle motion dans ce sens pourrait avoir un impact bien plus important. Notre centre du village avec ses maisons centenaires et ses toitures en tuiles plates, visibles de partout, doivent absolument être préservées et conservées. Je vous encourage à regarder le film promotionnel sur le site de la commune d'Hauterive qui résume en 3.29 minutes mes propos. <https://youtu.be/dYU9dTcyLWA>

Avis des partis politiques

M. David Wintgens, PS. Le Parti Socialiste soutiendra cette motion tout en souhaitant qu'elle soit étendue aux toits plats et que les nouvelles constructions aient dorénavant des panneaux solaires au centre de la réflexion.

M. Laurent Ramsbacher, Vert'Libéraux. C'est à la liberté de vote de chacun et nous souhaitons également que cela s'étende aux toits plats qui sont de très grandes surfaces.

M. Gabriel Krähenbühl, PLR. Permettez-moi un bref retour en arrière : le 2 mars 2015, un amendement PLR demandant la pose de panneaux solaires sur le toit du bâtiment sis à la rue de la Rebatte 2, là où il y a la galerie d'art, qui présente un potentiel solaire excellent selon le site SITN, avait été refusé par tous les groupes du Conseil général. Le PLR se réjouit donc aujourd'hui d'être rejoint dans son souhait par le groupe des Verts au niveau de l'exploitation de l'énergie solaire dans le vieux village d'Hauterive. Au-delà de ces motifs de satisfaction et de l'évidente obsolescence de certains articles, le groupe PLR se questionne quant à la pertinence de mener ces démarches maintenant. La révision de la réglementation communale devra de toute façon être effectuée à la suite de l'adoption du Plan d'Aménagement Local, comme l'a relevé notre conseiller communal. Malgré ces réserves, le groupe PLR a approuvé à l'unanimité la motion du groupe des Verts, estimant que le Conseil

communal tiendrait très certainement compte de ces considérations dans la réponse qu'il sera amené à donner.

Votes :

Oui : 24

Non : 1

Abstentions : 0

Majorité à : 13

16. Fusion – Point de situation

M. Yves Tillé, Président du CG passe la parole au Conseiller communal M. Rocco Mauri.

M. Rocco Mauri, CC. Ce que je peux vous dire c'est que le comité de pilotage maintient la cadence de ses séances mensuelles, tout comme les groupes de travail participatifs et techniques, où je sais que bon nombre d'entre vous en font partie. Actuellement, la fin de l'année risque d'être assez chaude car nous avons eu un appel pour des propositions du nom de la future commune fusionnée. Le sondage lancé est arrivé à son échéance le 21 septembre dernier au niveau de la population, la presse a déjà relayé, ArcInfo notamment, le communiqué de presse du comité de pilotage. Nous avons reçu près de 250 propositions, qui vont se joindre à celles des enfants de 10^{ème}/11^{ème} Harmos qui ont été sollicités au niveau des groupements scolaires dans un délai rallongé jusqu'au 21 octobre 2022, après les vacances scolaires. À l'issue de cette période-là, un jury, composé d'un représentant par commune issu du groupe technique convention de fusion et d'un représentant par commune des groupes participatifs aidés d'un expert en toponymie devra faire des propositions parmi toutes les propositions reçues au comité de pilotage qui fera une première analyse avant une mise en consultation auprès des exécutifs et commissions de fusion des 4 communes. Là je tiens à rappeler que notre Commission de fusion devra se réunir, au moins une fois à partir de mi-novembre, et une deuxième fois à partir du mois de décembre. À l'issue de cette procédure de consultation, le comité de pilotage prendra une décision, en principe, définitive sur le nom de la future commune, ce dernier sera dévoilé au public, en principe, avant la fin de l'année. Pour les questions d'ordre financier, il y a eu tout un travail de mise à niveau car tout le monde dit que MCH2 est beau, joli et fonctionnel et que tout le monde fait la même chose mais en réalité certaines pratiques communales sont différentes même au sein des 4 communes qui vont fusionner, si tout va bien lors du vote du 26 novembre 2023. Donc il y a eu un immense travail au niveau de l'administration et des responsables des finances des communes qui ont été mis à rude épreuve pour fournir de la manière la plus épurée possible, selon un cahier des charges fourni par l'expert en finances le professeur Dafflon, pour pouvoir unifier, analyser et revenir au comité de pilotage, en principe d'ici à la fin du mois prochain. Le comité de pilotage devra aussi voter en principe sur le budget de la future commune avant la fin de l'année. C'est pourquoi la commission de fusion doit s'armer de patience et d'ouverture d'esprit à partir de mi-novembre pour ces deux séances qui seront ouvertes à de grands débats aussi enrichissantes. Sinon l'ambiance au sein du comité de pilotage est excellente, les travaux des groupes de travail participatif, donc le projet de société, les groupes de travail techniques, avancent et le comité de pilotage se réjouit de non seulement valider des processus mais aussi de pouvoir aller au fond des choses. Vos questions sont toujours les bienvenues et nous tenons la cadence même si pour l'instant nous n'avons pas de plan B. Nous avons discuté avec notre mandataire objectif.ne pour respecter le calendrier particulièrement chargé jusqu'à la fin de l'année afin d'avoir un vote au printemps de l'année prochaine au Conseil Général. De plus, pour la procédure de consultation, et le vote au sein des populations des 4 communes, et sur ce point, j'anticipe une des communications du Conseil communal, les communes voisines souhaiteraient mettre à disposition une enveloppe de deux fois CHF 5'000.-, qui sera mise au budget 2023, pour que les électeurs, pour ou contre la fusion, puissent mener campagne. Un poste sera probablement mis au budget de notre commune pour CHF 10'000.- ainsi qu'à St-Blaise et La Tène, Enge probablement avec un crédit peut-être à la taille de sa population. Je pense avoir tout dit. Je suis heureux de faire partie de ce projet et remercie

les Conseillers Généraux qui ont pris la peine, tout comme les citoyens, de participer à ces groupes de travail, je sais que c'est long, c'est compliqué, c'est parfois en fin de journée mais le travail avance et pour l'instant on respecte le timing serré que nous nous sommes fixé pour arriver à cette votation du 26 novembre 2023.

Aucune question

17. Communications du Conseil communal

M. Alain Gerber, CC. La commune d'Hauterive a décidé de modifier totalement son éclairage public suite à une motion du Parti Socialiste, sauf erreur de ma part, et nous avons accéléré la chose : d'ici fin octobre, en principe, tous les luminaires de la commune seront intelligents et réglables à distance. Le Conseil communal a donc décidé dès le 17 octobre d'éteindre la lumière selon les horaires de tranquillité du règlement de police, donc de 22 h 00 à 06 h 00. Les passages piétons seront toujours allumés pour des questions de sécurité, nous allons diminuer la tension et, lors d'un passage, voiture ou piéton, elle remontera pour arriver aux normes nécessaires. Les lieux n'étant pas utiles ne seront plus du tout éclairés, dont certaines zones ne seront plus éclairées le matin, par exemple le port.

M. David Wintgens. Les remerciements des auteurs de la motion pour avoir réalisé ce travail de manière exemplaire !

Mme Martine Steiger Burgos, Présidente du CC. Pour continuer sur les mesures de la sobriété énergétique, le Conseil communal a décidé de suivre les autres recommandations de l'État, à savoir baisser les températures dans les bureaux à 20°C, la salle de gym à 17°C, les chauffe-eau seront réglés à 60°C. Pour ce qui est de l'eau de la piscine, c'est encore en discussion avec la ville de Neuchâtel pour s'accorder avec eux, la spécialité est que notre piscine est beaucoup plus utilisée, notamment par les petits enfants, et les enfants, de l'école, qui gèlent déjà quand l'eau est à 28°C, donc à voir si nous suivrons ou non la recommandation sur l'eau de la piscine. Il me reste encore deux communications. Premièrement, pour rappel, nous organisons pour la première fois un passeport-vacances intercommunal lors de la deuxième semaine des vacances d'octobre, du lundi 10 octobre au jeudi 13 octobre, en collaboration avec Enge, La Tène, St-Blaise, et dans une moindre mesure le Théâtre du Passage de Neuchâtel, vous avez certainement vu passer les inscriptions ou du moins les informations dans le Bulcom ainsi que sur notre site internet. Les inscriptions sont possibles jusqu'au 28 octobre 2022. Dernière information : le Conseil communal a pris un arrêté sur le subventionnement des sociétés locales, il entrera en vigueur dès le 1^{er} janvier 2023. Cet arrêté définit des critères objectifs et clairs pour le subventionnement ordinaire des sociétés locales. Il met fin à la politique actuelle que je qualifierai « d'arrosage obscure des temps passés ». Le nouveau subventionnement est composé d'une partie fixe et d'une partie variable. La partie fixe est un montant forfaitaire de base qui vient soutenir les sociétés qui remplissent les critères d'éligibilité au subventionnement, à savoir, notamment, faire partie de l'Union des sociétés locales, participer activement aux fêtes communales ou à l'Union des sociétés locales et utiliser de la vaisselle réutilisable. Ce montant est complété par la partie variable qui vient soutenir les sociétés qui animent la commune et qui accordent un soin particulier à la formation de leurs monitrices ou moniteurs dans le cadre des jeunes. Ce montant varie en fonction des membres cotisants altaripiens de la société, du nombre de manifestations gratuites et ouvertes à tous organisées sur le territoire communal et en fonction du pourcentage de monitrices et moniteurs formés. Ces principes ne valent que pour le subventionnement ordinaire. Une demande ponctuelle pour un subventionnement extraordinaire est toujours possible. Nous avons renoncé à un arrêté du Conseil Général pour éviter de surcharger les Conseillers Généraux, vous avez vu l'ordre du jour de ce jour, et celui de la séance de décembre sera intéressant aussi, donc l'arrêté du Conseil communal permet d'aller un peu plus vite. J'aimerais encore remercier la Commission Sport, Port, Loisirs et Culture qui s'est beaucoup investie dans ce dossier et qui nous a permis de vous présenter ce nouvel arrêté aujourd'hui.

Mme Sabine Quiquerez. Pardon si la question a déjà été posée mais par rapport aux 20°C dans les locaux, et aux 60°C maximum dans les chauffe-eau, c'est pour les bâtiments communaux ? Et que se passe-t-il au niveau des privés, cela reste des recommandations, pas des obligations ? **M. Rocco Mauri, CC.** Cela reste effectivement des recommandations, il y en a d'ailleurs certaines du Conseil d'État que la commune d'Hauterive ne suis pas, donc ça n'est pas contraignant. Pour ce qui est du domaine privé, les privés peuvent faire ce qu'ils veulent.

M. Pascal Brander. C'est très bien de baisser les températures mais avant d'y songer on peut porter un pull en plus et l'isolation des bâtiments peut être améliorée. Il existe des maisons passives, donc suffisamment bien isolées avec la chaleur de ses occupants, notamment douche-cuisine, qui permet de ne plus devoir chauffer, c'est vraiment les bâtiments qu'il faut isoler.

M. Lorenzo Poggia. Concernant la ressource du bois, est-ce qu'il est prévu un accompagnement, comme par exemple avec le bois dans les cheminées et même pour de l'agrément, même si on a le droit d'aller le chercher en forêt, si l'on constate qu'à un moment cela part en sucette, par exemple les gens commencent à couper les arbres ? **M. Alain Gerber, CC.** Je ne vous cache pas que les forêts qui appartiennent à la commune d'Hauterive sont difficiles d'accès, nous irons faire le marquage le 07 octobre. Si quelqu'un veut venir, c'est très intéressant, mais ça n'est pas le beau-plat à Hauterive donc je ne pense pas que nous aurons beaucoup de problèmes au niveau des prédateurs mais je poserai la question au garde-forestier.

M. Britz Andreas. Les communications du Conseil communal, pour l'arrêté concernant le subventionnement aux sociétés, est-ce qu'il sera mis à disposition du Conseil Général via un lien sur le site internet de la commune, même s'il est très cryptique et qu'il y est difficile de trouver des informations ? **Mme. Martine Steiger Burgos, Présidente du CC.** Il sera mis sur le site de la commune effectivement, même s'il n'y est pas encore. Pour le reste, c'est normal, il faut prendre le temps et s'habituer à sa nouvelle structure.

M. Alain Gerber, CC. La commune renonce aux décorations de Noël lumineuses cette année et elle compte écrire aux diverses entreprises pour les faire limiter l'éclairage de leurs vitrines. Nous ne voulons pas modifier le règlement de police pour obliger les entreprises à suivre les horaires de tranquillité.

Mme Villena Egas Sagne. Est-il possible de trouver des décorations photovoltaïques, donc qui se rechargent à la lumière du soleil ? **M. Alain Gerber, CC.** Je ne pense pas que le budget communal prévoit d'investir dans les décorations de Noël comme le photovoltaïque. Il existe aussi des luminaires photovoltaïques mais ce sont surtout des installations qui sont gigantesques, donc il faut une batterie, un panneau sur chaque décoration... Je ne pense pas que, pour la commune, mettre un sapin de Noël sur chaque candélabre, avec une batterie et un panneau solaire, soit tellement nécessaire. La commune n'a pas du tout l'intention d'investir dans ce genre de choses.

18. Questions et divers

M. Yves Tillé, Président du CG, demande s'il y a des questions et des divers.

La séance est levée à 21 h 48

La rédactrice :
Manuella Sarret

Le Président :
Yves Tillé

Le Secrétaire :
Nabil Ouerhani